

VW Fun Cup – Annexe Benelux Règlement Sportif 2017

Art. 1b - Introduction

Kronos Events est le promoteur de la VW Fun Cup 2017 conformément aux prescriptions du Code Sportif International 2017 de la FIA, aux Prescriptions Sportives du RACB Sport, au règlement sportif de l'European VW Fun Cup, de la présente annexe et aux règlements particuliers des épreuves, auxquels tous les participants s'engagent à se soumettre par le seul fait de leur inscription. Chaque membre des équipes engagées doit avoir pris connaissance de la totalité du règlement.

Art. 2b - Organisation

2.1 Les titres seront attribués conformément à l'article 8b du présent règlement.

2.2 ASN de tutelle: Royal Automobile Club of Belgium

RACB SPORT Rue d'Arlon 53

1040 BRUXELLES - Belgique

Téléphone: +32 22 87 09 11 Fax: +32 26 75 61 19

E mail: sport@racb.com

2.3 N° de Visa VW Fun Cup – Annexe Benelux du RACB Sport : S03-VWFC-BNL/B17 le 30/03/2017.

2.4 Promoteur: Kronos Events S.A.

Rue des Pieds d'Alouettes 37 5100 NANINNE - Belgique

Téléphone: +32 81 63 23 80 Fax: +32 81 40 17 25

E mail: races@kronosevents.be

Kronos Events, ci-après dénommée le promoteur, organise la VW Fun Cup. Ce nom est reconnu et sanctionné par le RACB Sport et il est utilisé exclusivement par le promoteur.

2.5 Le Comité d'organisation :

Promoteurs : Marc Van Dalen : Lic. RACB N° 3063 PR Vanessa Bouchat : Lic. RACB N° 3117

- 2.6 Le Collège des Commissaires Sportifs pour les épreuves sera communiqué par le RACB Sport. La composition du collège des commissaires sportifs sera définie par le règlement particulier de l'épreuve.
- 2.7 Le RACB Sport désignera au moins un délégué technique et un commissaire sportif pour chaque épreuve.

2.8 <u>Liste des officiels</u>

Directeur de course : Laurent Voogt : Lic. RACB N° 1426
Secrétaire du meeting : Nathalie Daubremé : Lic. RACB N° 3183
Collège des commissaires sportifs : Précisé par le règlement particulier de l'épreuve.
Délégué technique : Précisé par le règlement particulier de l'épreuve.

Art. 3b - Règlement

3.4. Equipement obligatoire

 Le port d'une combinaison, de sous-vêtements ignifugés, d'un casque, du système HANS, de gants, de chaussures et d'une cagoule, conforme au Règlement Technique VW Fun Cup (art.14),

est obligatoire pendant les entraînements et les courses. Ceci est également obligatoire pour les licenciés d'un week-end et les passagers.

- 2. L'équipement personnel complet doit être présenté au contrôle technique lors de la première participation d'un pilote. Lors de ce contrôle, un marquage pourra être apposé. Le pilote ayant été contrôlé s'engage à utiliser l'équipement contrôlé. Si un pilote désire changer d'équipement durant l'année, il devra le faire contrôler.
- 3. Des contrôles pourront être effectués pendant les épreuves. Une amende de minimum 100 € sera réclamée si un pilote utilise un équipement non conforme la sanction pouvant aller jusqu'à la disqualification du pilote de l'épreuve.
- 4. L'emploi correct d'un dispositif de retenue de la tête (système HANS®) est obligatoire. Toute infraction à cette règle sera sanctionnée. La sanction peut aller jusqu'à la disqualification du pilote de l'épreuve.

3.5. Briefings

- 1. Outre le ou les briefing(s) tenu(s) par le Directeur de Course, un briefing peut être organisé par le promoteur de la VW Fun Cup. L'horaire en sera communiqué lors de chaque course.
- 2. Chaque responsable de Team ainsi que tous les pilotes doivent assister aux différents briefings pendant toute la durée de ces derniers et signer la feuille de présence, sous peine d'une pénalité financière de 100€. Le directeur de course remettra des notes de briefing aux responsables de team et aux licenciés d'un week-end. Le responsable est tenu de s'assurer du respect des recommandations du briefing auprès de ses pilotes.

Aucune dérogation sur le fait de recevoir un briefing ne sera accordée.

Les passagers des voitures Bi-places ne doivent pas être présents au briefing.

- Un briefing des Chefs de Teams des voitures Bi-places pourra être tenu par le Directeur de Course.
- 4. Tout participant (licencié) belge à plusieurs manches du championnat VW Fun Cup 2017 doit se faire membre du Belgian VW Club. Ensuite, il recevra toutes les informations utiles publiées par le Belgian VW Club. Pour se faire membre, il peut soit s'affilier directement au Belgian VW Club (voir adresse plus loin) soit payer sa cotisation au secrétariat Kronos Events sur le lieu de l'épreuve lors de sa première participation en VW Fun Cup 2017.

Art. 4b – Engagement

L'ouverture des engagements se fera à la date de publication du règlement sportif.

Tout concurrent désirant engager une voiture pour la saison 2017 doit envoyer sa demande de participation à Kronos Events avant le : 01/03/2017. Cette demande doit être accompagnée d'un règlement de l'inscription prévue. Une fois l'inscription réalisée, aucun remboursement ne sera réalisé en cours de saison.

Pour une inscription belge le concurrent par défaut sera automatiquement le « Belgian VW Club »

Les concurrents qui ne peuvent pas s'inscrire avant le 01/03/2017 peuvent le faire au cours de la saison, dans la limite des places disponibles pour chacune des épreuves, et avant la date limite d'engagement de chaque épreuve. Les droits d'inscription seront alors définis sur les bulletins d'inscription de l'épreuve.

Tous les documents d'engagement doivent être expédiés au Promoteur.

Les frais de participation resteront acquis aux organisateurs, même si le participant ne prend pas le départ. Sauf cas de force majeure acceptée par l'organisateur, il ne sera accordé aucun remboursement, ni total, ni partiel, aux participants disqualifiés de la course par la Direction de Course. Kronos Events se réserve le droit de refuser toute participation.

Art. 5b - Licences / Affiliation au Belgian VW Club

- 1. Tous les pilotes prenant part à la VW Fun Cup et répondant aux critères bénéficieront de tous les avantages liés à leur affiliation comme membre pratiquant du Belgian VW Club pour autant qu'ils en respectent les conditions, entre autres les publicités et badges obligatoires.
- 2. Afin de bénéficier des avantages de l'affiliation comme M.P. du Belgian VW Club, les logos des partenaires du Club doivent être apposés dans le "triangle" formé par le capot avant, l'aile avant et le bord de la portière, et ce sur les deux flancs de la voiture. (Voir plan stickers 2017).

Avantages de l'affiliation comme M.P. du Belgian VW Club :

- des cartes d'entrée pour chaque épreuve
- les teams peuvent inscrire gratuitement leur voiture à la journée du Club
- des primes seront attribuées
- les avantages d'une Ecurie reconnue par le RACB Sport
- de l'huile TOTAL: une demande doit être effectuée et sera étudiée par le Conseil d'Administration du Belgian VW Club
- 3. Chaque concurrent doit être titulaire d'une licence concurrent en cours de validité.

La VW Fun Cup est ouverte aux:

- Titulaires d'une licence International A, B C ou D.
- Titulaires d'une licence international D2 ou D3.
- Titulaires d'une licence belge C-Circuit.
- Titulaires d'une licence « One Event VW Fun Cup » (à l'exception des 25 heures de Francorchamps)
- Titulaires d'autres licences nationales européennes de même niveau, avec autorisation obligatoire délivrée par leur ASN.
- Titulaires d'autres licences étrangères de même niveau, avec autorisation obligatoire délivrée par leur ASN, et accord du RACB Sport.

La licence pilote doit être en cours de validité et son titulaire ne peut être sous le coup d'une suspension effective par une instance compétente du sport automobile.

- 4. Le promoteur se réserve le droit de refuser toute participation. Sans qu'il soit nullement obligé de justifier cette décision, qui relève de son appréciation discrétionnaire, le promoteur pourra notamment décider de refuser la participation au championnat ou à une ou plusieurs épreuves déterminées à tout pilote qui aurait porté atteinte ou à tout team dont les dirigeants, représentants, pilotes, employés ou mandataires, à quelque titre que ce soit, auraient porté atteinte à l'image ou à la réputation de la VW Fun Cup, du RACB, du promoteur ou de leurs partenaires, ou à l'intégrité (physique ou morale) de leurs délégués, mandataires, représentants ou employés. Il en va de même de tout pilote ou de tout team qui, par leurs actions ou déclarations sur ou en-dehors des circuits, se seraient comportés dans un sens heurtant l'esprit, les valeurs et les principes du sport automobile en général ou de la VW Fun Cup en particulier.
- 5. Obtention d'une licence :

Vous avez déjà été détenteur d'une licence circuit. Vous réunissez les conditions requises pour l'obtention de la licence circuit (voir règlement licence RACB Sport). Que faire ?

Remplir le formulaire de licence en ligne www.RACB.com.

Fournir une attestation délivrée par un <u>médecin agréé</u> par le RACB Sport (liste disponible sur le site www.racb.com), déclarant sans réserve que le demandeur est médicalement apte à exercer les activités pour lesquelles il demande une licence. La licence ne sera délivrée que si tous les examens complémentaires (vaccin tétanos, examen cardiologique, examen ophtalmologique, etc.) ont été correctement réalisés et communiqués.

<u>Attention</u>: L'examen complémentaire est exigé dans le cadre de la visite médicale d'aptitude à la compétition automobile pour les pilotes âgés de 45 ans accomplis le jour de la demande et doit obligatoirement être réalisé par un cardiologue. Le pilote doit effectuer un électrocardiogramme de repos et un test à l'effort par paliers progressifs accompagné d'un **enregistrement de l'ECG** durant

l'épreuve. L'examen cardiologique a une validité de 2 ans sauf avis contraire du cardiologue ou du médecin RACB Sport responsable de la supervision des examens cardiologiques.

Renvoyer au RACB Sport (rue d'Arlon 53, 1040 Bruxelles, 02 287 09 60) : 8 jours avant l'épreuve :

- L'attestation médicale.
- Une photo 34/44.
- La somme de 175€ pour la licence International D3 ou la somme de 310€ pour la licence C-Circuit. Compte n° 310-1039377-11 du RACB Sport (ING IBAN BE30 310103937711 - BIC BBRUBEBEBE)

Vous pouvez également transiter par le Belgian VW Club (Avenue Brugmann 151 à 1190 Bruxelles, Tél : 02/640.80.14 - Fax : 02/640.12.91).

Vous n'avez jamais été détenteur d'une licence. Que faire ?

Suivre un test organisé par le RACB Sport sur circuit. Accessible à partir de 16 ans, soumis à une autorisation parentale légalisée par l'administration communale.

Dates des formations : Contactez le RACB Sport

- Examen théorique + examen pratique.
- Acquitter le droit de participation sur le compte du RACB Sport, Compte n° 310-1039377-11 du RACB Sport, ING IBAN BE30 310103937711, BIC BBRUBEBEBE
- Equipement pour l'examen : un casque et voiture personnelle.

Si vous avez réussi cet examen, deux possibilités vous sont offertes :

- si vous êtes minimum du niveau 2 : vous pouvez obtenir une licence D International « VW Fun Cup »
- 2) si vous êtes minimum du niveau 3 : vous pouvez obtenir une licence C-Circuit Stage.

Il vous suffira ensuite de suivre la même procédure que ceux qui ont déjà possédé une licence (cfr ci-dessus).

Vous pouvez également transiter par le Belgian VW Club (Avenue Brugmann 151 à 1190 Bruxelles Tél: 02/640.80.14 - Fax: 02/640.12.91). Vous inscrire au Belgian VW Club, comme membre pratiquant Avenue Brugmann 151 à 1190 Bruxelles, Tél: 02/640.80.14 - Fax: 02/640.12.91 et vous acquitter du droit d'affiliation de l'écurie.

Vous voulez obtenir une licence « One Event VW Fun Cup » pilote d'un week-end. Que faire ?

Passer une visite médicale à effectuer auprès d'un <u>médecin agréé</u> par le RACB Sport (voir liste). L'utilisation de la fiche médicale délivrée par le RACB Sport est obligatoire.

Attention: L'examen complémentaire est exigé dans le cadre de la visite médicale d'aptitude à la compétition automobile pour les pilotes âgés de 45 ans accomplis le jour de la demande et doit obligatoirement être réalisé par un cardiologue. Le pilote doit effectuer un électrocardiogramme de repos et un test à l'effort par paliers progressifs accompagné d'un enregistrement de l'ECG durant l'épreuve. L'examen cardiologique a une validité de 2 ans sauf avis contraire du cardiologue ou du médecin RACB Sport responsable de la supervision des examens cardiologiques.

Satisfaire à un cours théorique donné le week-end de l'événement (drapeaux, etc.).

Passer un écolage avec une personne accréditée par le RACB Sport.

S'acquitter sur place de la licence « One Event VW Fun Cup », d'une valeur de 60€ constituant votre assurance personnelle.

NB : Cette licence ne sera délivrée qu'aux pilotes belges de minimum 18 ans accomplis. Une licence « One Event VW Fun Cup » peut être accordée à un pilote à deux reprises et avec le même certificat médical en cours de validité (3 mois), valable pour 2017.

<u>Attention</u>: pour les 25 Heures VW Fun Cup, cette licence n'est pas disponible. La licence One Event VW Fun Cup ne donne pas droit à une licence annuelle International D3. (Cette licence est uniquement disponible pour les personnes ayant réussi le test organisé par le RACB Sport).

Vous voulez obtenir un pass passager d'un week-end. Que faire ?

Vous rendre chez votre <u>médecin traitant</u> afin d'obtenir un certificat médical vous déclarant apte à la pratique du sport automobile.

Vous acquitter sur place d'un droit de pass d'un week-end d'une valeur de 60€ constituant votre assurance personnelle. L'intéressé déclarera sur l'honneur n'être atteint d'aucune maladie de quelconque nature susceptible de constituer une aggravation de son état de santé dans le cadre de la présente manifestation. L'intéressé signera impérativement un abandon de recours.

NB : Ce pass ne sera délivré qu'aux personnes de minimum 16 ans accomplis.

Art. 7b - Les épreuves

Une Coupe "VW Fun Cup " et divers challenges seront mis sur pied; ceux-ci concernent les voitures (numéros de course). Le promoteur se réserve le droit de modifier l'une ou l'autre de ces dates ainsi que le format des épreuves.

Le nombre maximal des épreuves pour la Série en 2017 est fixée à 7. La liste définitive des épreuves sera publiée au plus tard le 15/03/2017. Le promoteur se réserve le droit de modifier l'une ou l'autre de ces dates ainsi que le format des épreuves.

01 & 02 Avril	Trophée des Fagnes (8h)	Spa-Francorchamps (Bel)
29, 30 Avril & 1 ^{er} Mai	Trophée de Bourgogne (2x4h)	Dijon – Prenois(Fra)
27 & 28 Mai	Benelux Open Races (2x3h)	Zandvoort (Ndl)
06, 07, 08 & 09 Juillet	The 25 Hours VW Fun Cup	Spa-Francorchamps (Bel)
22 & 23 Septembre	Kronos 10 Hours of Mettet	Mettet (Bel)
08 & 09 Octobre	San Marco Trophy (8h)	Adria (Ita)
28 & 29 Octobre	The Final Race (8h)	Zolder (Bel)

Art. 8b - Classements / Challenges

Les points pour l'épreuve des "25 Heures VW Fun Cup" :

L'épreuve des "25 Heures VW Fun Cup " est considérée comme une seule et même épreuve durant laquelle des classements intermédiaires après 6 et 12 heures seront extraits, donnant lieu aux attributions des points. Seul le classement à l'issue de la course sera considéré comme le classement officiel de l'épreuve. Les attributions de points aux classements intermédiaires après 6 heures et après 12 heures seront affectées à égalité à tous les pilotes de l'équipage quelques soit leur temps de conduite.

Une double attribution de points en trois parties sera effectuée pour les titres.

La moitié des points sera attribué conformément aux classements intermédiaires après six heures de course, la moitié après douze heures de course et l'intégralité des points conformément au classement officiel.

Aux 25 Heures, le double des points d'une course dite classique sera donc accordé.

Les points pour une épreuve de 12 Heures :

Une épreuve de 12 heures sera considérée comme une seule et même épreuve avec le double des points d'une course dite classique qui sera accordé. Durant cette épreuve des classements donnant lieu aux attributions des points après 6 et 12 heures seront édités. Seul le classement à l'issue de la course sera considéré comme le classement officiel de l'épreuve.

Une double attribution de points en deux parties sera effectuée pour les titres.

Attribution pour une course de Qualification (Maximum 1 Heure)

Si lors d'un meeting, une course de qualification est organisée, en plus d'attribuer l'ordre de départ de la course d'endurance, une attribution de points pour le championnat sera faite sur base du classement général de la dite course.

L'attribution des points sera la suivante

- le vainqueur recevra 20 points, quel que soit le nombre de participants au départ de la course.
- le deuxième recevra 16 points.
- le troisième 13 points, le quatrième 11 points, le cinquième 10 points etc. jusqu'à la dernière équipe classée qui recevra 1 point.

Un classement général:

Tous les résultats moins un (le plus mauvais) seront pris en considération.

On entend par plus mauvais résultat, le résultat procurant le moins de points. Une absence ne peut être considérée comme le plus mauvais résultat. Une présence aux essais est considérée comme une présence, même si la voiture est absente à la course en question. Le « 0 » pourra dès lors être considéré comme le plus mauvais résultat.

Attention : le plus mauvais résultat peut être soit le plus mauvais résultat d'une course courue en seule manche ou l'addition des deux demis plus mauvais résultats lorsque les courses sont courues en deux manches. Les deux demis plus mauvais résultats peuvent provenir de week-ends différents.

Le résultat d'une course de qualification, des 25 heures ou du San Marco Trophy d'Adria ne peut en aucun cas être considéré comme le plus mauvais résultat.

Un résultat annulé par le RACB Sport est considéré comme « résultat nul » et n'est pas considéré comme le plus mauvais résultat.

Pour chaque course, les points seront distribués selon le barème suivant :

- le vainqueur recevra 70 points, quel que soit le nombre de participants au départ de la course.
- le deuxième recevra 62 points (70-8).
- le troisième 58 points (70-12), le quatrième 55 points (70-15), le cinquième 53 points (70-17) etc. jusqu'à la dernière équipe classée.

Dans le cas où une épreuve est composée de deux manches distinctes, l'attribution des points est divisée par deux, une moitié est attribuée après la manche 1, l'autre moitié est attribuée après la manche 2.

Ce sont deux épreuves distinctes. Pour les cérémonies de podiums, et uniquement pour celles-ci, les points des deux manches sont additionnés. En cas d'égalité, le résultat de la deuxième manche est prépondérant.

La dernière épreuve du championnat aura un coefficient de 1.5.

Il y aura une première attribution des points à mi-course à 50% (1^{er} place Overall = 35 points) et une deuxième attribution des points à 100% à la fin de la course (1^{er} place Overall = 70 points).

La voiture qui totalise le plus de points à la fin de la saison sera le vainqueur de la Coupe.

En cas d'ex æquo, le plus grand nombre de victoires finales (on tient compte de toutes les manches qu'elles soient longues ou courtes) sera pris en considération.

Si l'ex æquo subsiste, on tiendra compte du plus grand nombre de 2^{ème}, 3^{ème}, etc. places.

Lors de chaque épreuve, des classements seront extraits du classement général;

- Overall pour les toutes les voitures
- Evo 1 pour les voitures équipées de la motorisation de 1 er génération
- Evo 2 pour les voitures équipées de la motorisation de 2^{ème} génération TDi

Les points attribués seront ceux de la place occupée au classement général.

Un challenge « Pure Fun », pour les 3 premiers équipages composés de pilotes roulant habituellement et exclusivement en VW Fun Cup.

Un challenge « Jippy Drivers » pour le premier équipage classé dont la moyenne des pilotes effectifs et participant à l'épreuve est de 50 ans accomplis et plus au moment de l'épreuve.

Les teams pouvant être classés dans ces deux challenges doivent le signaler lors du passage aux vérifications administratives et remplir le formulaire d'inscription.

Un challenge « Fun » pour les 3 premiers équipages classés au-delà des premiers 50% du classement Overall (Biplaces comprises), et ce lors du passage sur la ligne d'arrivée de fin d'épreuve.

En fin d'année, un challenge par division sera attribué en plus de la Coupe BeNeLux.

En cas de non-conformité technique, pendant l'épreuve, et sous respect des dispositions prévues par le Code Sportif, les sanctions suivantes seront d'application :

- constatation avant le départ de la course : décision du Collège des Commissaires Sportifs (sous peine de disqualification de l'épreuve).
- constatation après l'arrivée de la course : disqualification de la course ou de l'épreuve.

Challenge Bi-PLaces.

Ils sont réservés aux voitures Bi-places. Il y a un classement général et un classement par division. Les classements par division seront extraits du classement général.

Tous les résultats moins un (le plus mauvais) seront pris en considération.

On entend par plus mauvais résultat, le résultat procurant le moins de points. Une absence ne peut être considérée comme le plus mauvais résultat. Une présence aux essais est considérée comme une présence, même si la voiture est absente à la course en question. Le « 0 » pourra dès lors être considéré comme le plus mauvais résultat.

Attention : le plus mauvais résultat peut être soit le plus mauvais résultat d'une course courue en seule manche ou l'addition des deux demis plus mauvais résultats lorsque les courses sont courues en deux manches. Les deux demis plus mauvais résultats peuvent provenir de week-ends différents.

Un résultat annulé par le RACB Sport est considéré comme « résultat nul » et n'est pas considéré comme le plus mauvais résultat.

Pour chaque course, les points seront distribués selon le barème suivant :

- le vainqueur recevra 50 points, quel que soit le nombre de participants au départ de la course.
- le deuxième recevra 42 points (50-8).
- le troisième 38 points (50-12), le quatrième 35 points (50-15), le cinquième 33 points (50-17) etc. jusqu'à la dernière équipe classée.

Pour chaque course, des points seront distribués en plus du barème ci-dessus sur base du nombre de passager embarqué en course.

Chaque voiture recevra 1 point par passager embarqué. Ces points ainsi récoltés seront additionnés pour les différents titres Bi-places de la VW Fun Cup. Il n'y a pas de plus mauvais résultat dans ce calcul des points. Les points récoltés lors des 7 meetings seront comptabilisés pour l'attribution des titres. L'addition de ces points passagers ne pourra en aucun cas dépasser le nombre d'arrêts obligatoire prévu dans cet article.

Si la voiture Bi-Places ne transporte pas de passager, celle-ci devra effectuer un « Stop and Go » de 20 secondes (30 sec à Francorchamps) à l'issue de son arrêt dans la zone précisée lors du briefing. La durée du « Stop and Go » pourra être précisée par le règlement particulier de l'épreuve.

Par course de 3 heures, au minimum 5 arrêts au stand sont obligatoires.

Par course de 4 heures, au minimum 7 arrêts au stand sont obligatoires.

Par course de 5 heures, au minimum 9 arrêts au stand sont obligatoires.

Par course de 6 heures, au minimum 11 arrêts au stand sont obligatoires. 2x3h = 2x5 Stops minimum

Par course de 8 heures, au minimum 15 arrêts au stand sont obligatoires. 2x4h = 2x7 Stops minimum

Par course de 10 heures, au minimum 18 arrêts au stand sont obligatoires. 2x5h = 8 +10 Stops

Par course de 12 heures, au minimum 21 arrêts au stand sont obligatoires. 2x6h = 9 + 12 Stops

Pour les 25 Heures de Francorchamps, au minimum 30 arrêts au stand sont obligatoires dont 10 pendant les 6 premières heures de la course.

Si pour les points des championnats, une course est divisée en plusieurs tranches horaires, le nombre d'arrêts obligatoires devra toujours être en respect à la règlementation ci-dessus.

Les arrêts devront être séparés de minimum 15 minutes. Ce temps sera mesuré entre la sortie de la pitlane et l'entrée de celle-ci lors de l'arrêt suivant. L'arrivée de la course n'est pas considérée comme un arrêt obligatoire.

La voiture n'ayant pas respecté le nombre réglementaire d'arrêts et le temps règlementaire entre ces arrêts subira une pénalité de trois tours.

Pour qu'un arrêt au stand soit comptabilisé et donc validé, il faut respecter un temps d'arrêt obligatoire qui sera communiqué dans le règlement particulier des épreuves.

La voiture qui totalise le plus de points à la fin de la saison sera le vainqueur du Challenge.

En cas d'ex æquo, le plus grand nombre de victoires finales (on tient compte de toutes les manches qu'elles soient longues ou courtes) sera pris en considération.

Si l'ex æquo subsiste, on tiendra compte du plus grand nombre de $2^{\grave{e}me}$, $3^{\grave{e}me}$, etc. places.

En cas de non-conformité technique, pendant l'épreuve, et sous respect des dispositions prévues par le Code Sportif, les sanctions suivantes seront d'application :

- constatation avant le départ de la course : décision du Collège des Commissaires Sportifs (sous peine de disqualification de l'épreuve).
- constatation après l'arrivée de la course : disqualification de la course ou de l'épreuve.

Une voiture Bi-Places pourra s'engager dans la catégorie Mono, elle ne pourra, dans cas, pas prendre de passagers et elle devra être en conformité avec la règlementation technique concernant les rapports de boite de vitesse de la division Mono. Elle ne marquera aucun point dans les divers championnats Bi-Places. Pour être classé dans les challenges Bi-places, chaque participant devra au minimum faire deux relais avec un passager. Dans le cas contraire la voiture sera automatiquement classée en Mono.

Un pilote inscrit sur une ou plusieurs Bi-Places pourra également prendre part à la course sur une Mono.

Art. 13b - Arrêts aux stands

6. Seul un panneau précisant la zone d'arrêt de la voiture pourra être installé maximum un tour avant l'arrêt de la voiture. Aucun autre équipement et aucune personne ne doit se trouver dans la zone de travail avant que la voiture ne soit arrêtée devant son garage. Le personnel des équipes et l'équipement doivent évacuer dès que le travail est achevé. Aucune opération ne pourra être réalisée sur la voiture par plus de quatre mécaniciens.

Aucun matériel autonome ne peut fonctionner sans son mécanicien. Le chef d'équipe peut dès l'arrêt complet se trouver devant la voiture, sans intervenir et uniquement pour superviser le travail des mécaniciens.

7. Autres opérations :

Aucune opération ne pourra être effectuée sur la voiture par plus de quatre (4) mécaniciens. Le nombre de mécaniciens n'est pas limité lorsque la voiture est à l'intérieur du stand.

Les mécaniciens doivent porter au moins une salopette, qui les protège physiquement contre les risques de chaleur, de feu et d'éventuelles blessures. Un short est interdit

La voiture ne pourra quitter les stands seulement si le (les) harnais de sécurité et le (les) casque(s) sont attachés et positionnés correctement.

Art. 16b - Essais

3. La grille de départ sera formée par tirage au sort. Le tirage au sort se fera en public. Si des voitures sont obligées de partir en fond de grille et/ou si des teams souhaitent partir en fond de grille, Ils doivent avertir le promoteur avant le tirage au sort.

Pour les 25 Heures de Francorchamps

- Les 20 premières positions seront tirées au sort parmi les 20 premiers meilleurs temps des sessions d'essais officiels.
- Les positions 21 et suivantes seront déterminées par le résultat des chronos réalisés durant les sessions d'essais officiels.
- Une Super Pole pourra être organisée, elle sera précisée dans le timing et dans le règlement particulier de l'épreuve.

Les voitures Bi-places partiront en fond de grille lors des différentes courses.

- 11. La durée des essais peut être réajustée par la Direction de Course ou par l'organisateur, en fonction des circonstances.
- 12. Tout pilote doit porter durant les essais et la/les course(s) un bracelet ou une carte de pilote qui lui donne accès aux paddocks, aux stands et à la piste.

Art. 17b - Procédure de départ / Courses

Les Bi-places ne doivent pas nécessairement s'arrêter durant les « fenêtres ». Elles devront néanmoins respecter un nombre d'arrêts.

Si un équipage désire changer de véhicule pendant une épreuve, il doit adresser une demande à cet effet au Collège des Commissaires Sportifs au moins une heure avant le début de la première course. Après l'acceptation éventuelle par le Collège des Commissaires Sportifs, le véhicule doit être approuvé par la Commission Technique.

Pour les courses dites « Nocturne » dès la présentation du panneau « LIGHT », les voitures devront avoir au minimum un point lumineux à l'avant et à l'arrière. Les rampes de phares seront autorisées mais elles devront rigoureusement être en conformité avec l'annexe du règlement technique définissant les types de phares autorisés.

Les numéros de courses devront être soit éclairés, soit auto-réfléchissants et répondre au Règlement technique de la VW Fun Cup, les N° devront en tout temps être visible pour les officiels de l'épreuve.

Les systèmes d'appel de phares type « Flash Light » sont interdit.

18. Le tableau des pénalités (pénalités standard pour première infraction).

Toute demande/question/intervention auprès du Directeur de Course devra être faite par le biais du Relations Concurrent. Les Relations Concurrents seront repris dans le Règlement Particulier de l'épreuve.

L'accès à la Direction de Course est interdit à toute personne non-autorisée. L'autorisation pourra être demandée auprès des Relations Concurrents.

Toute demande/réclamation/question/intervention auprès d'un Officiel se fera dans le respect de la Procédure Judiciaire du RACB Sport – Article 2.e.

En cas de non-respect des points 1, 2 ou 3, les pénalités suivantes pourront être appliquées :

- a. 1 er infraction : 1 tour de pénalité pour la voiture concernée ;
- b. 2^{ème} infraction : 5 tours de pénalité pour la voiture concernée ;
- c. 3^{ème} infraction: mise hors course pour la voiture concernée.

En cas d'infraction au règlement, le directeur de Course et/ou le Collège des Commissaires Sportif <u>pourra</u> infliger les pénalités suivantes :

	Aux essais	En course
Court-circuiter la piste avec avantage	Annulation du chrono	Stop and Go*
Excès de vitesse dans la voie des stands	10 places sur la grille de départ	Stop and Go
Dépassement sous drapeau jaune	Stop and Go en course	1 tour de pénalité
Dépassement sous régime Voiture de Sécurité		1 tour de pénalité
Départ anticipé		Stop and Go
Poussée d'une autre voiture	Drapeau noir	Stop and Go

Mise en cause dans un contact ou collision	Drapeau noir	Stop and Go
Non respect de la procédure de départ pendant le tour		Stop and Co
de formation		Stop and Go
Marche arrière sous force propre dans la voie des	150 €	Stop and Go
stands	150 €	Stop and Go
Sens inverse dans la voie des stands	150 €	150 € + Stop and Go
Poursuite après le drapeau à damier	150 €	150 €
Pilotage anti-sportif ou agressif	Stop and Go en course	Stop and Go
** Plus de trois tours sous drapeau noir ou sous	300 €	3 tours + Direction course
drapeau noir à disque orange sans arrêt au stand	300 €	3 tours + Direction course
Plus de quatre mécaniciens intervenant ensemble sur	Stop and Go	Stop and Go
la voiture	Stop and Go	Stop and Go
Non arrêt pendant la « fenêtre » pitstop		3 tours de pénalité
Non respect du timing de la « fenêtre » pitstop		Stop and Go
Intervention sur la voiture après le signal "5 minutes"		1 tour de pénalité
Travaux interdits lors d'un ravitaillement		Stop and Go
Lors d'une neutralisation et/ou une procédure de		
Voiture de Sécurité, dépassement avant d'être passé	Drapeau noir	Stop and Go
sous drapeau vert ou feu vert		
Utilisation du Flash Light	1 tour de pénalité	1 tour de pénalité
Feux de reconnaissance biplace non allumés	Drapeau noir à disque	Drapeau noir à disque
T cux de reconnaissance dipiace non anumes	orange	orange
Passagers ne disposant pas du bracelet ad hoc	Disqualification du	
T doodgete the dioposant pae du bracolet du tios	pilote au volant	au volant
Feux ne fonctionnant pas	Drapeau noir à disque	Drapeau noir à disque
,	orange	orange
Comportement anti-sportif en dehors des essais et des	Disqualification	Disqualification
courses lors d'une épreuve	•	2.04
	Décision du Collège	
	des Comm. Sportifs	
Non conformité technique avant le départ de la course	(sous peine dde	
	disqualification de la	
	course)	Discussification de la
Non conformité technique après l'arrivée de la course		Disqualification de la
	Disqualification du	Course do la
Pilote non accrédité avec des passagers en Bi-places	Disqualification du	Disqualification de la voiture
	pilote	
Voiture se rendant dans son stand à la sortie du parc		1 tour (pas de pénalité entre les panneaux 10 et
fermé (course en deux parties)		5 minutes)
Voiture se rendant avec l'accord du Directeur de		o minuco)
Course dans son stand pour travailler en lieu et place		3 tours de pénalité
du parc fermé		o tours de portante
Absence des mécaniciens lors d'un démontage	Disqualification	3 tours de pénalité
Ravitaillement en essence dans une zone interdite	Drapeau noir	Drapeau noir
Travitamentoni on obsence dans une zone interuite	Drapeau non	Drapeau non

^{*}Comme son nom l'indique, un Stop and Go signifie que le pilote doit entrer dans les stands, s'arrêter à l'endroit du Stop and Go, spécifié par le Directeur de Course lors du briefing, et qu'il peut reprendre la course dès que le préposé au Stop and Go lui en donne l'autorisation. Pendant une procédure Stop and Go, aucun arrêt au stand, ravitaillement, pitstop (même durant une fenêtre), changement de pilote, etc. n'est autorisé sous peine de sanctions. Pendant cette procédure, personne en dehors d'un Officiel, ne peut s'approcher, toucher ou monter à bord du véhicule immobilisé sous peine de sanctions.

Les pénalités mentionnées n'excluent pas que d'autres sanctions puissent être prises.

Dans tous les cas, un pilote ayant reçu une pénalité lors d'une course sera automatiquement sous investigation pour sa course suivante.

La cérémonie de podium est obligatoire. Toute absence, sauf cas de « force majeure » reconnu comme tel par les commissaires sportifs, pourra être sanctionnée par une pénalité en points pour le championnat. Cette pénalité sera égale à 25% des points attribués lors du meeting

^{**}Si l'infraction est commise à trois tours ou moins de l'arrivée, pour que ce point puisse être respecté, la pénalité en temps sera laissée à la discrétion du Collège des Commissaires Sportifs.

PS : Pour toute autre irrégularité, les sanctions sont laissées à l'appréciation du ou des Commissaire(s) Sportif(s). Pour une irrégularité, même sanctionnée via le tableau des pénalités, les Commissaires Sportifs sont toujours habilités à donner d'autres sanctions.

Art. 19b - Différends sportifs

2. Pour régler un différend au niveau sportif, les concurrents pourront s'adresser exclusivement à un tribunal sportif, instauré par le RACB Sport, et ne pourront donc pas s'adresser aux Juridictions Pénales, Civiles ou Commerciales.

Art. 20b - Divers

- 7. Par le fait de sa participation, l'équipe et/ou conducteur reconnaît le RACB Sport compétent pour juger des faits sportifs et techniques.
- 8. Par le fait de sa participation, l'équipe et/ou conducteur dispense le RACB Sport, le promoteur, les organisateurs et leurs représentants, préposés et chacun d'eux en particulier, de toute responsabilité à propos des actions, frais, dépenses, revendications et réclamations relatives aux blessures ou décès, pertes et dommages à sa personne, à ses biens, quelle que soit la cause provenant ou résultant de sa participation à l'épreuve, qu'ils soient ou non conséquences directes ou indirectes d'une négligence ou d'une faute desdits organisateurs, de leurs représentants ou de leurs préposés, du promoteur ou du RACB Sport.
- 9. Toute contestation relative au règlement technique, à la discipline de course ou au règlement sportif doit être adressée par écrit à la Direction de Course et dans les délais prévus au Code Sportif du RACB Sport. Elle sera ensuite transmise au collège des commissaires sportifs. Une caution de 500€ en espèces sera exigée. En cas de divergence entre les différents Règlements, c'est l'annexe BNL qui aura la priorité de l'interprétation.
- 10. Il n'est accordé aucun remboursement, ni total, ni partiel, aux participants disqualifiés de la course par le Collège des Commissaires Sportifs.
- 11. Le promoteur a nommé des Relation Concurrents. Il pourra être assisté d'un ou plusieurs délégués, chargé(s) des relations entre les concurrents, les divers responsables des épreuves et les officiels. En cas de problème, c'est la seule personne qui est habilitée, dans un premier temps, à recevoir les doléances des participants.
- 12. Le promoteur donnera par voiture inscrite, à l'année ou course par course, une carte « Team Manager 2017 Car XX ». Cette carte sera le seul et unique document digne de représenter valablement la voiture inscrite, vis-à-vis des officiels ou autres services de l'organisation lors d'une épreuve.

Art. 21b - VW Fun Cup - Bi-places

La participation de la VW Fun Cup Bi-places, emmenant un passager, lors des courses de la VW Fun Cup 2017, est soumise aux prescriptions suivantes :

1. VEHICULES

 Ils seront reconnaissables à l'aide du feu de pluie clignotant. Ce feu de pluie clignotant devra fonctionner en permanence s'il y a un passager à bord. En aucun cas, un pilote non agréé ne peut véhiculer de passagers (voir tableau des pénalités).

2. PILOTES

- La liste des pilotes des Bi-places qui véhiculent des passagers sera communiquée au RACB Sport pour approbation (voir tableau des pénalités).
- La Direction de Course et/ou le Collège des Commissaires Sportifs peuvent à tout moment procéder au remplacement d'un pilote dont l'attitude ne correspond pas à l'esprit de sa mission.

3. PASSAGERS

- Voir article 4 (obtention des licences).
- La Direction de Course et/ou le Collège des Commissaires Sportifs peuvent à tout moment interdire la participation d'un passager risquant de compromettre la sécurité de la course.

Art. 22b – 25 Heures de Francorchamps VW Fun Cup (Un règlement spécifique sera d'application)